## INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



## ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Dossier du BHI No. S3/3055

LETTRE CIRCULAIRE 40/2013 25 juin 2013

## RAPPORT DE LA 92<sup>ème</sup> SESSION DU COMITE DE LA SECURITE MARITIME DE L'OMI ET DU COLLOQUE DE L'OMI SUR L'AVENIR DE LA SECURITE DES NAVIRES

Références:

- A. LC du BHI 12/2013 en date du 8 février 2013 Rapport sur la 17<sup>ème</sup> session du sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage de l'OMI
- B. LC du BHI 28/2013 en date du 2 avril 2013 Rapport sur l'avancement de la contribution de l'OHI à l'élaboration d'un code obligatoire pour les navires exploités dans les eaux polaires (Code polaire)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- 1. La 92<sup>ème</sup> session du Comité de la sécurité maritime (MSC 92) de l'Organisation maritime internationale (OMI) s'est tenue au siège de l'OMI, à Londres, du 12 au 21 juin. Le président Robert WARD et l'adjoint au directeur David WYATT y ont représenté l'OHI.
- 2. La session du MSC a été précédée, les 10 et 11 juin d'un colloque de l'OMI sur l'avenir de la sécurité des navires. Le colloque a réuni approximativement 500 personnes, incluant les participants via un système de conférence sur la toile, qui permettait de visualiser à distance les présentations et de poser des questions aux groupes d'experts par mél et Twitter. L'adjoint au directeur Wyatt y représentait l'OHI.
- 3. Les paragraphes suivants traitent de sujets présentant un intérêt particulier pour l'OHI.
- 4. Le colloque était divisé en six sessions; les premières sessions ont souligné la situation actuelle de la sécurité des navires en mettant l'accent sur les dernières tendances en matière de conception des navires, les besoins de la société et du commerce mondial ainsi que les forces économiques, environnementales et du marché qui ont un impact sur la sécurité maritime. Les sessions finales ont été consacrées à l'examen de méthodes permettant de renforcer la sécurité, via le recueil de données et les méthodologies d'analyse pour l'évaluation des risques, aux moyens de favoriser une culture de la sécurité au-delà de la simple conformité aux règlements et à la question de savoir si le cadre règlementaire international actuel permet de répondre aux futurs défis identifiés. Le colloque a approuvé une déclaration recommandant, entre autres, que le MSC envisage un examen complet et à long terme de ce cadre réglementaire.
- 5. Le MSC a approuvé les propositions d'amendements au questionnaire sur les installations à terre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), et aux résolutions de l'OMI A.705(17) sur la diffusion des renseignements relatifs à la sécurité maritime et A.706(17) sur le Service mondial d'avertissements de navigation, propositions qui ont toutes été approuvées par la  $17^{\rm ème}$  session de son sous-comité des

radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR). Ces amendements seront diffusés par le Secrétariat de l'OMI en tant que MSC.1/Circ.1382/Rev.2, MSC.1/Circ.1287/Rev.1 et MSC.1/Circ.1288/Rev.1, respectivement.

- Le MSC a également traité d'autres questions relatives à l'hydrographie et à la 6. cartographie marine, y compris celles résultant de la 57<sup>ème</sup> session de son sous-comité de la conception et de l'équipement du navire (DE 57) en rapport avec la préparation d'un code obligatoire pour les navires opérant dans les eaux polaires (le Code polaire). L'OHI est intervenue pour mettre en lumière l'état inadéquat des levés hydrographiques et de la cartographie dans les régions polaires et demander au MSC de reconnaître qu'il est de la responsabilité de l'OMI d'encourager tous les Etats côtiers de l'Organisation à remplir leurs obligations de fournir des services hydrographiques et de cartographie marine appropriés, conformément à la règle 9 du chapitre V de la convention SOLAS. L'OHI a reçu un soutien marqué, en particulier de l'Australie et de l'Allemagne, lesquelles ont également souligné l'utilisation potentielle de la bathymétrie dérivée par satellite (SDB) comme méthode d'obtention de données pour les cartes des zones isolées, et de la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), qui a attiré l'attention sur la quantité limitée de données hydrographiques disponibles non seulement dans les régions polaires mais aussi dans d'autres zones isolées. Le MSC a noté tous les commentaires et a demandé qu'ils soient transmis pour examen à la 59<sup>ème</sup> session de son sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV 59) en même temps que les questions associées résultant de DE 57. Le MSC a également approuvé qu'une réunion intersession de son groupe de travail sur le Code polaire soit organisée entre le 30 septembre et le 4 octobre, quatre semaines après le NAV 59.
- 7. Les Etats-Unis d'Amérique ont présenté un document d'information sur le système mobile de communication par satellites Iridium et ont demandé au MSC de permettre aux Etats-Unis d'entreprendre les démarches administratives requises pour permettre l'agrément d'Iridium en tant que contributeur au système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM). Il est prévu que ce sujet sera discuté par le sous-comité de l'OHI sur le système mondial d'avertissements de navigation (SMAN) lors de sa 5ème réunion qui devrait se dérouler à Monaco, du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2013.
- 8. Le MSC 92 a discuté de la réorganisation proposée de la structure des comités de l'OMI et a approuvé la nouvelle configuration proposée pour les sous-comités, à partir de 2014. Celle-ci sera examinée aux fins d'approbation par les prochaines sessions du Conseil et de l'Assemblée de l'OMI. Les organes subsidiaires restructurés de l'OMI qui dépendent du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC) et du Comité de protection du milieu marin (MEPC) auront les titres suivants :
  - i. Les sous-comités de la conception et de l'équipement du navire, de la prévention de l'incendie et de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche fusionneront pour devenir le sous-comité des systèmes et de l'équipement du navire (SSE) et le sous-comité de la conception et de la construction du navire (SDC).
  - ii. Les sous-comités de la sécurité de la navigation et des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage fusionneront pour devenir le sous-comité de la navigation, des communications, de la recherche et du sauvetage (NCSR).
  - iii. Le sous-comité des liquides et gaz en vrac sera renommé le sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR).
  - iv. Le sous-comité des marchandises dangereuses, des cargaisons solides et des conteneurs sera renommé le sous-comité du transport des cargaisons et des conteneurs (CCC).

- v. Le sous-comité de l'application des instruments par l'Etat du pavillon sera renommé le sous-comité de l'application des instruments de l'OMI (III).
- vi. Le sous-comité des normes de formation et de veille sera renommé le souscomité de l'élément humain, de la formation et de la veille (HTW).
- 9. En raison de la proximité du colloque sur l'avenir de la sécurité des navires au MSC 92, le MSC a décidé de seulement prendre note des résultats du colloque à cette session et d'examiner, lors d'une session ultérieure, les recommandations contenues dans la déclaration du colloque.
- 10. Le MSC a réélu à l'unanimité M. Christian BREINHOLT (Danemark) aux fonctions de président et le commandant Muhammad SEGAR (Singapour) à celles de vice-président du Comité pour 2014.
- 11. Le rapport complet du MSC 92 (MSC 92/26) sera publié sur le site web IMODOCS lorsqu'il sera disponible. Il est prévu que la 93<sup>ème</sup> session du MSC se tiendra au siège de l'OMI, à Londres, du 14 au 23 mai 2014.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

Robert WARD Président

3661